

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 88 (1991)
Heft: 10

Rubrik: Concours de ruchers SAR 1991

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS DE RUCHERS SAR 1991

Le concours de ruchers SAR 1991 a eu lieu dans la 11^e circonscription, Bas-Valais, avec les sections de: Entremont, Martigny, St-Maurice et Monthey. Toutes les sections sont représentées.

La composition du jury était la suivante: Edmond Berthoud, délégué de la circonscription et secrétaire du concours; Frédy Zuber, délégué de l'AD; et le soussigné, président du jury.

Observations générales

Avec 13 concurrents, le Valais a fourni une bonne participation, 9 en première catégorie jusqu'à 25 colonies et 4 en deuxième catégorie, plus de 25 colonies. Les apiculteurs de la 11^e circonscription ont présenté 282 colonies au jury.

La première visite, programmée du 22 au 24 mai, par beau temps, a permis la visite des ruches dans de très bonnes conditions.

Le temps dont nous avons été gratifiés pour la 2^e visite, prévue du 26 au 28 juin était nettement moins bon. La visite des ruches qui se trouvaient déjà en pastorale et en altitude a fait que les distances à parcourir étaient beaucoup plus grandes, mais tout s'est très bien passé.

Les moyennes de 90,9 points sur 100, en première catégorie, et de 143,7 points sur 150 en deuxième catégorie témoignent d'une bonne préparation tant théorique que pratique.

Les remerciements du jury vont aux présidents de section et à leur comité, nous ne devons pas oublier le conseiller apicole qui a pris une bonne part à cette préparation.

Les félicitations vont à tous les concurrents pour le résultat obtenu.

Le jury a accordé 7 médailles d'or et 2 médailles d'argent en première catégorie et 4 médailles d'or en deuxième catégorie.

Une mention spéciale à Jacques Schroeter d'Evionnaz. Le rucher se trouve dans un cadre enchanteur, créé de toutes pièces par l'apiculteur et son épouse, sur une ancienne décharge. Les carpes, les canards et les batraciens font très bon ménage avec les abeilles. Son résultat, 146 points sur 150, le désigne comme bénéficiaire de la médaille de «vermeil» offerte par la Fédération des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande.

Tous les apiculteurs du concours sont remerciés pour leur accueil.

Un grand merci au secrétaire du concours, Edmond Berthoud. En parfait connaisseur de l'apiculture, il s'est acquitté de sa tâche à la perfection. Un merci également au délégué de l'AD, Frédy Zuber.

Nous garderons un bon souvenir du concours 1991 et de notre passage en terre valaisanne.

Montfaucon, septembre 1991

Le président du jury :
Albert Thiévent

CONCOURS DE RUCHERS SAR 1991

11^e circonscription: Entremont, Martigny, St-Maurice, Monthey.
Visites effectuées les 22, 23, 24 mai et 26, 27, 28 juin.

PALMARÈS

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nbre col.</i>	<i>Cat.</i>	<i>Section</i>	<i>Points</i>	<i>Médailles</i>
PITTELOUD	Aloïs	10 DB	1	Martigny	84	argent
BESSE	Bernard	9 DB	1	Monthey	85	argent
LOHM	Henri	6 BJ	1	Monthey	91	or
CHAPPOZ	Bernard	13 DB	1	Entremont	91	or
BELLON	Michel	13 DB	1	Monthey	91	or
PELFINI	Othmar	7 DB	1	Martigny	92	or
ANCAY	Michel	8 DB	1	Martigny	94	or
GILLIOZ	Henri	22 DB	1	Monthey	94	or
GENOLET	Jean-Michel	25 DB	1	Monthey	96	or
ROUILLER	Guy	30 DB	2	Monthey	142	or
BAVAREL	Jacques	35 DB	2	St-Maurice	143	or
CETTOU	Jean-Jacques	55 DB	2	St-Maurice	144	or
SCHROETER	Jacques	55 DB	2	St-Maurice	146	or

Troistorrents, août 1991.

Le président :
Albert Thiévent

Le délégué AD :
Frédy Zuber

Le secrétaire :
Edmond Berthoud

Section de Martigny 11^e circonscription

PITTELOUD Aloïs, 1919, contremaître en génie civil, 1926 Fully

Apiculteur depuis 1979.
10 colonies DB.



Le rucher est situé à dix minutes en voiture du domicile, sur la route de Chiboz, en plein dans les vignes, au lieu dit «Le Désert». Là encore le choix d'un emplacement n'est pas aisé; l'apiculteur a un grand mérite, il a dû se contenter d'installer ses protégées dans un terrain en friche et très pentu. On y accède par un petit sentier qu'il a fallu tailler de toute part. L'endroit est sec et très ensoleillé; l'eau y fait défaut; l'apiculteur a confectionné un abreuvoir avec un estagnon et l'eau nécessaire aux abeilles est apportée sur place.

A la première visite les provisions sont justes, une colonie a essaimé et la jeune reine n'est pas encore en ponte. Le matériel est en bon état et bien entretenu, les cires sont renouvelées régulièrement. L'apiculteur est plein de talent et d'humour. Il a confectionné un appareil tout simple et très utile pour déposer les rayons pendant la visite. A la maison quelques nucléis sont en formation. Les connaissances théoriques sont bonnes mais la manière de lever les rayons retient l'attention du jury: l'apiculteur travaille selon son habitude et c'est bien ainsi.

A la deuxième visite les colonies se sont bien développées mais la disette est encore plus marquée; le jury lui conseille de nourrir ses colonies; la récolte semble être compromise. La visite se termine comme il se doit lorsque l'on se trouve chez un apiculteur-vigneron-encaveur, avec le mot de la fin: «Maintenant que la peur est passée.»

Le jury lui accorde:

9 - 9 - 8 - 8 - 8 - 9 - 7 - 9 - 8 - 9 = 84 points. **Médaille d'argent.**

Section de Monthey 11^e circonscription

BESSE Bernard, inspecteur d'assurance, 1870 Monthey

Apiculteur depuis 1966.

9 colonies DB.



Installé en pleine forêt de feuillus, le rucher est orienté vers le nord-ouest. Le pavillon qui sert de dépôt de matériel est imposant et ressemble plus à une résidence secondaire qu'à un rucher.

Plusieurs pépinières et ruches vitrées sont neuves et ont été construites sur commande et selon ses plans.

L'apiculteur procède par divisions selon une méthode française; la population des colonies laisse à désirer et quelques cires gaufrées ont été posées mal à propos. Les connaissances théoriques sont bonnes grâce à une bibliothèque remarquable, mais en pratique tout n'est pas encore au point.

L'apiculteur donne l'impression de vouloir mettre la charrue devant les bœufs.

A la deuxième visite, la récolte n'est pas encore en plein mais ne va pas tarder. Dans un emplacement voisin, quelques colonies, provenant de France, sont encore en quarantaine et l'apiculteur a mis en route un élevage pour changer ces reines un peu trop agressives.

Le matériel d'extraction est en très bon état d'entretien, l'ordre y règne partout.

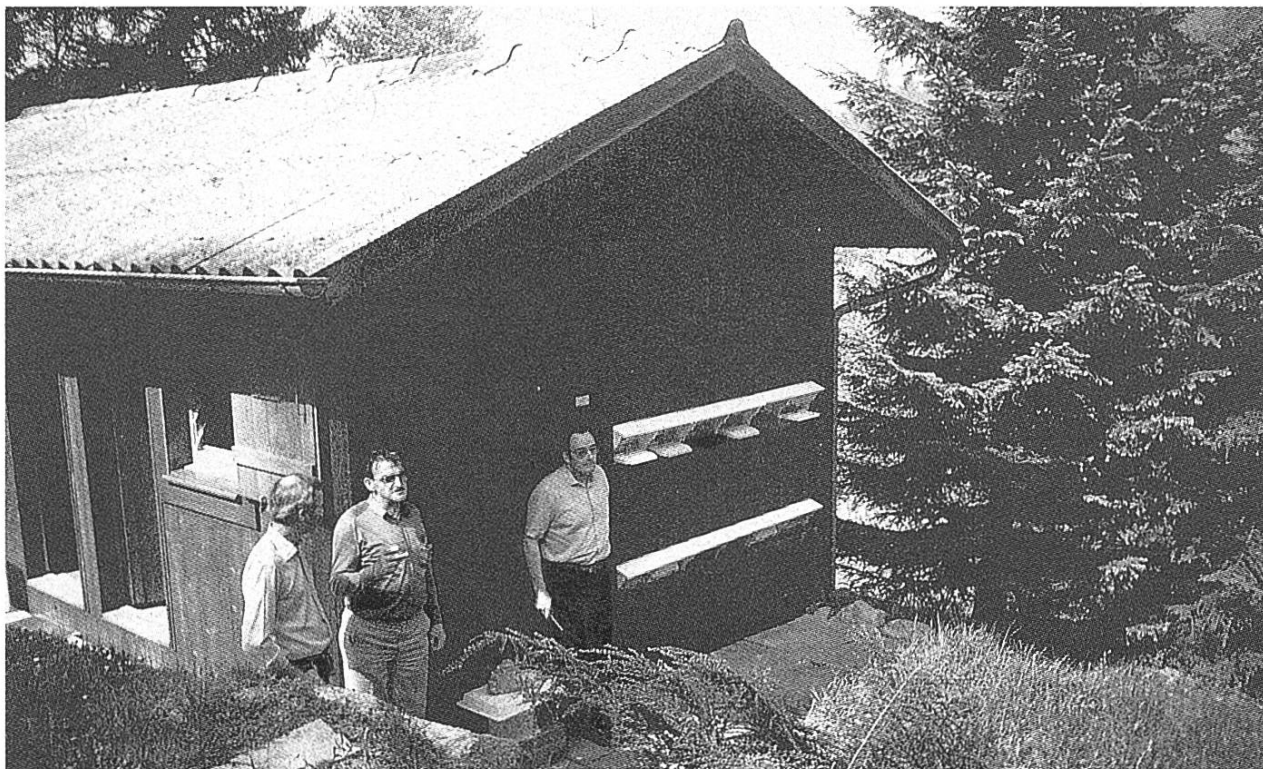
Le jury lui accorde:

10 - 10 - 8 - 7 - 8 - 8 - 8 - 10 - 9 - 7 = 85 points. **Médaille d'argent.**

Section de Monthey 11^e circonscription

LOHM Henri, ingénieur ETS, 1870 Monthey

Apiculteur depuis 1968.
6 colonies pavillon Burki.



L'un des rares pavillons Burki de la circonscription est situé sur le territoire de la commune de Vérossaz; ce pavillon a été entièrement dessiné et construit par l'apiculteur lui-même.

Entouré de feuillus, à quelques dizaines de mètres de la route, on y accède par un sentier et quelques marches d'escalier.

Le varroa lui ayant joué un vilain tour, il a dû repeupler son rucher en ayant recours à des colonies DB, donc découpage des rayons.

Les colonies sont en plein développement mais assez irrégulières; les provisions font défaut: l'apiculteur compte sur l'arrivée des beaux jours et le début de la récolte plutôt que de risquer du sirop dans le miel. La plupart des reines sont élevées par les colonies du rucher et fécondées sur place. Les annotations sont complètes et la comptabilité détaillée.

Les connaissances théoriques sont bonnes; le jury tient compte de tout ce que l'apiculteur a entrepris pour affronter le concours des ruchers.

A la deuxième visite, le temps est orageux et les abeilles un peu agressives; les colonies se sont bien développées mais la récolte se fait attendre.

Le local d'extraction est attenant, propre et ordonné; tout le matériel est sous la main.

La sélection demanderait à être un peu plus poussée.

Le jury lui accorde:

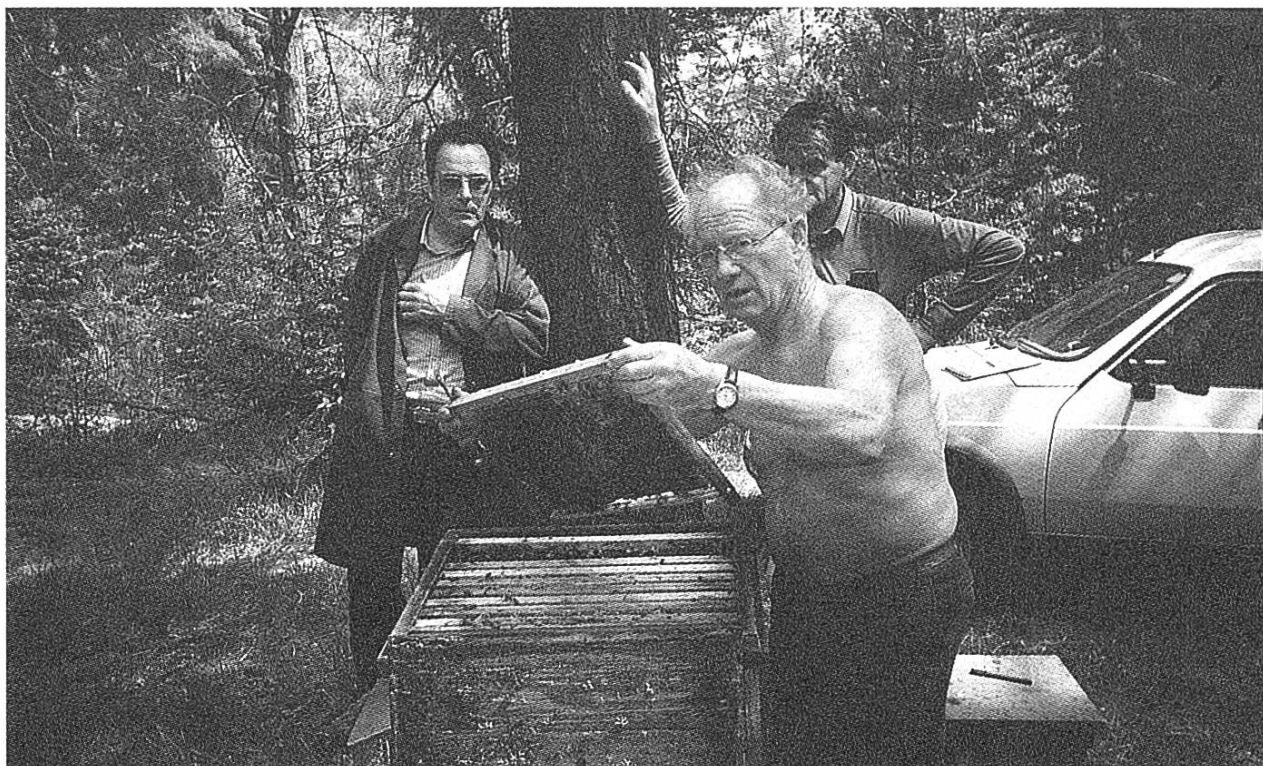
10 - 10 - 9 - 9 - 8 - 8 - 9 - 10 - 9 - 9 = 91 points. **Médaille d'or.**

Section d'Entremont 11^e circonscription

CHAPPOZ Bernard, 1929, gérant d'entreprise, 1906 Charrat

Apiculteur depuis 1985.

13 colonies DB et DT sur trois emplacements.



A la première visite, les colonies sont en pollinisation dans les vergers de golden; il faut se rendre à Sembrancher sur Martigny pour trouver les deux autres emplacements.

Dans le premier, trois ou quatre ruches sont disséminées dans une forêt de mélèzes sur le territoire communal; l'endroit est peu ensoleillé et paraît humide. Le jury constate des traces de noséma et des colonies pas très populeuses.

Au deuxième emplacement, la situation est nettement meilleure; sur les bords de la Dranse, l'apiculteur possède un terrain orienté plein sud, sur lequel il a semé et planté plusieurs essences mellifères. Surprenant, l'apiculteur visite ses colonies en short et torse nu; par contre il marque toutes ses reines avec la couleur blanche: il prétend être affecté de daltonisme mais dans sa cave il différencie aisément une bouteille de rouge d'une de blanc.

L'apiculteur s'est mis à la sélection en tirant profit des stations de fécondation pour améliorer la valeur de ses colonies.

A la deuxième visite, les colonies se sont bien développées; l'apiculteur est en train de parfaire ses connaissances en bouquinant un livre apicole en anglais. Chapeau! il faut le faire.

Tout le matériel est en bon état, l'extraction et le conditionnement du miel se font à la maison à Charrat.

Ses connaissances théoriques sont bonnes; au rucher il travaille calmement — vu sa tenue vestimentaire, c'est dans son intérêt.

Le jury lui accorde:

9 - 9 - 9 - 9 - 9 - 8 - 10 - 10 - 9 - 9 = 91 points. **Médaille d'or.**

Section de Monthey 11^e circonscription

BELLON Michel, employé de banque, 1872 Troistorrents

Apiculteur depuis 1967.

13 colonies DB. Inspecteur des ruchers.



Le rucher est orienté vers le sud-ouest sur la rive droite de la vallée d'Illiez, à Chenarlier plus précisément. Sur un terrain familial, l'aménagement a été fait sommairement; quelques marches d'escalier faciliteraient l'accès.

A la première visite, les colonies ne sont pas encore toutes prêtes vu que la récolte commence, dans la région, vers le 15-20 juin. Le matériel étant bien entretenu, le rucher fait bonne impression; les rayons sont régulièrement renouvelés avec de la cire gaufrée.

Une partie des reines sont fécondées au rucher, raison pour laquelle les annotations sur l'ascendance manquent. Pour cette année, l'apiculteur envisage un élevage avec fécondation à la station de Tovassière.

Le matériel d'extraction et de maturation est entreposé dans un local à quelques dizaines de mètres du rucher; c'est là que se fait l'extraction. Tout le matériel est bien entretenu.

Les connaissances théoriques sont bonnes mais en pratique l'apiculteur donne l'impression d'être un peu pressé dans ses visites. La comptabilité est sommaire.

A la deuxième visite, un bel essaim suspendu à une branche de prunier attend l'apiculteur; un orage perturbe la mise en ruche et oblige le jury à retarder la visite du rucher.

Quelques améliorations ont été apportées au rucher; un bel élevage est en route et toutes les colonies sont prêtes pour la pose des hausses, ce qui va être fait dans les jours qui suivent, nous dit l'apiculteur. A noter encore que le rucher est situé au pied d'une grande forêt de sapins blancs; si le puceron s'y met, ça va couler.

Le jury lui accorde:

9 - 10 - 9 - 9 - 9 - 9 - 9 - 10 - 9 - 8 = 91 points. **Médaille d'or.**

Section de Martigny 11^e circonscription

PELFINI Othmar, charpentier-constructeur et vigneron-encaveur, 1908 Riddes

Apiculteur depuis 1964.

7 colonies DB.



Le rucher est situé à deux pas de la maison, sur une pelouse, entre deux vignes. A part une ou deux ruches achetées d'occasion, l'apiculteur construit lui-même tout son matériel. Avec sa stature de lutteur, il en impose ; il attend le jury de pied ferme et dès le grand matin il avoue avoir fait les cent pas pour calmer son tempérament et un peu de trac. En début de théorie, il prétend avoir des problèmes de mémoire ; les connaissances théoriques sont très bonnes. Il répond presque du tac au tac, ce qui fait dire au président du jury : « Qu'en serait-il si vous en aviez ! » (de la mémoire). Il avoue cependant s'être remis sur les bancs d'école avec l'aide de sa fille.

A la première visite, les colonies sont assez irrégulières, l'apiculteur a procédé à quelques divisions pour repeupler ses ruches perdues à cause du varroa. Il s'est mis à la sélection grâce à son collègue Gillioz qui lui livre des reines de stations. Les annotations sur les colonies pourraient être un peu plus complètes : avec de la persévérance tout va rentrer dans l'ordre. Paradoxalement, malgré son tempérament, il manipule ses abeilles avec calme et précision.

A la deuxième visite, toutes ses colonies à récolte sont en pastorales aux Mayens-de-Riddes, sur deux emplacements, à 1500 m d'altitude ; malheureusement, le retour du froid ne permet pas d'ouvrir les colonies. L'un des ruchers est placé au milieu d'une belle prairie de fleurs de montagne, si le beau temps s'y met, la récolte devrait commencer.

Le local d'extraction et de maturation est réservé à cet usage et il est propre et ordonné ; il jouxte un superbe carnotzet, aussi construit par l'apiculteur, qui est bien « agencé » ; ce serait lui faire un affront que de ne pas y entrer.

Le jury lui accorde :

10 - 10 - 9 - 9 - 9 - 9 - 9 - 10 - 8 - 9 = 92 points. **Médaille d'or.**

Section de Martigny 11^e circonscription

ANCAY Michel, restaurateur à Chiboz-sur-Fully

Apiculteur depuis 1987.
8 colonies DB.



Pour monter à Chiboz, mieux vaut avoir son véhicule bien en main. Arrivé sur place, à l'altitude de 1346 m, c'est là que l'on voit passer les avions d'en dessus. Le rucher est orienté plein sud en contrebas du Restaurant des Chasseurs; on y accède par un petit sentier à travers le jardin potager. Vu la situation, les emplacements sont rares et il faut en tenir compte; l'ensoleillement est au maximum et cette situation pourrait bien favoriser l'essaimage mais l'apiculteur y remédie en plaçant des parasols pendant les heures chaudes.

L'une ou l'autre de ses reines provient d'un moniteur-éleveur.

A la première visite, une colonie a essaimé et le jury assiste au marquage de la jeune reine. Le matériel est en très bon état et les cires régulièrement renouvelées; la comptabilité est bien tenue mais les annotations sur l'ascendance pourraient être améliorées. Le local d'extraction et de stockage est propre et ordonné. On sent que l'apiculteur a passé bien des heures à se documenter et ses connaissances théoriques sont bonnes. Ayant repris le rucher de son père depuis quelques années seulement, le travail pratique manque un peu de métier.

A la deuxième visite, le temps s'est refroidi: 6 degrés à 8 h; cette température ne permet pas d'ouvrir les colonies. Les hausses sont posées et si le temps se réchauffe la récolte va commencer sur les fleurs de montagne, c'est du moins ce que l'apiculteur espère.

Le jury lui accorde:

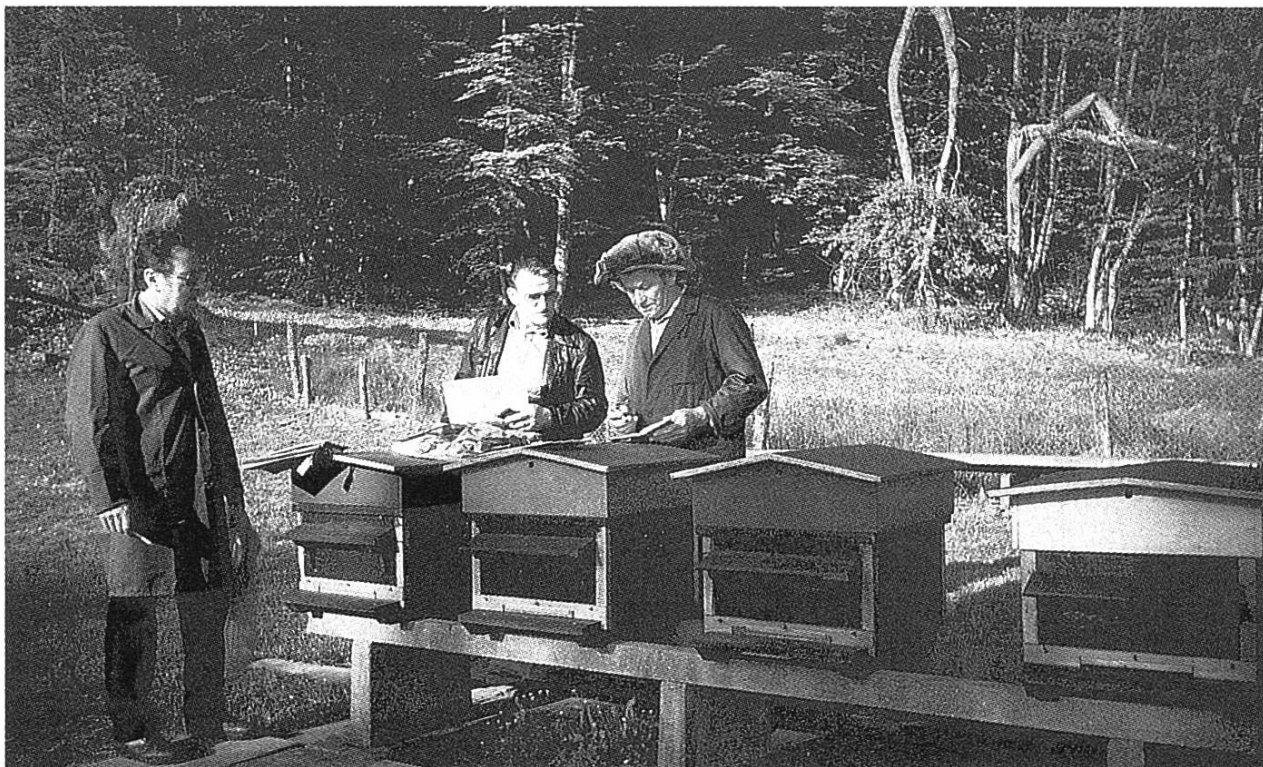
10 - 10 - 9 - 9 - 9 - 9 - 9 - 10 - 9 - 10 = 94 points. **Médaille d'or.**

Section de Monthey 11^e circonscription

GILLIOZ Henri, douanier retraité, 1908 Riddes

Apiculteur depuis 1967.

22 colonies DB à Bouveret sur deux emplacements.



Le rucher est situé au lieu dit «En Savorey», sur les hauts du Bouveret, d'où l'on domine le lac Léman. L'apiculteur, après s'être rendu propriétaire d'une parcelle de terrain, l'a défrichée et aménagée à la sueur de son front. Cet emplacement est idéal pour un rucher; un handicap cependant, puisqu'il faut se «farcir» une montée d'environ 200 m à travers une prairie; l'eau potable doit même y être apportée. Sur place, un pavillon, pour ne pas dire une villa, porte bien son nom: «Lou Avouillons» en patois bedjuis (Isérables).

Sur une pelouse fraîchement tondue, neuf colonies sont alignées. A la première visite, elles sont très irrégulières et les cires gaufrées n'ont pas encore été posées dans toutes les colonies. L'apiculteur pratique la sélection depuis 1979; il montre une belle colonie en élevage. Les différentes lignées n'ont pas de secret pour lui puisqu'il collabore à la préparation des souches à mâles pour la station de Tovassière. Les connaissances théoriques sont un peu le point faible et l'on constate un manque d'assurance. Par contre, il participe à tous les cours apicoles organisés par la section et les différentes organisations apicoles. Le travail pratique est bon, calme et précis, malgré une façon bien à lui de sortir les rayons.

Le deuxième rucher est situé sur la propriété de son fils, aussi apiculteur; le varroa a sévi et seule une ruche est habitée, les autres vont être repeuplées dès que les reines seront disponibles.

A la deuxième visite, quelques colonies sont prêtes à recevoir la double hausse. Une belle série de jeunes reines sont en ponte dans les ruchettes. Tout le matériel est en bon état et bien entretenu. L'apiculteur y consacre pratiquement tout son temps.

Le jury lui accorde:

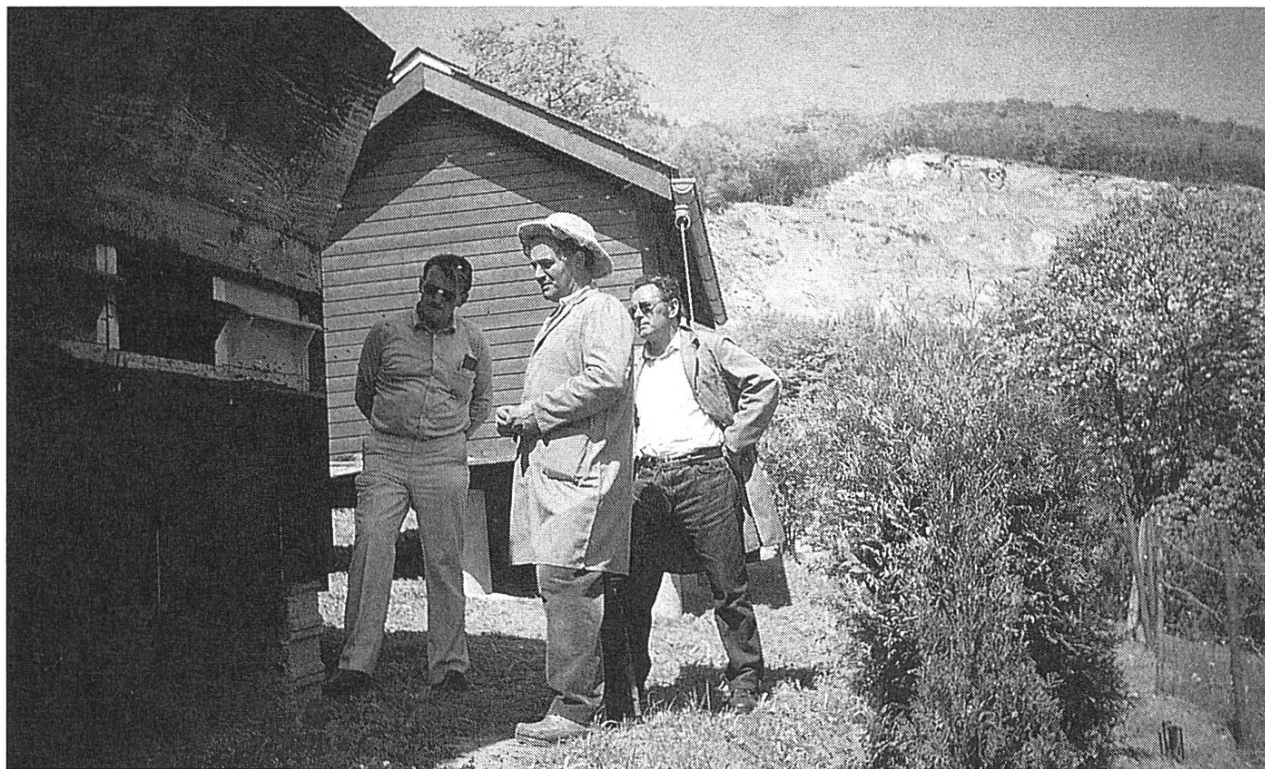
9 - 10 - 9 - 10 - 9 - 10 - 9 - 10 - 9 - 9 = 94 points. **Médaille d'or.**

Section de Monthey 11^e circonscription

GENOLET Jean-Michel, chef d'équipe, 1870 Monthey

Apiculteur depuis 1976.

10 colonies DB. Inspecteur des ruchers. Contrôleur des miels.



Le rucher est aménagé sur le domaine de ses parents. Malgré une petite rampe de quelques dizaines de mètres, l'emplacement est bien situé et fait bonne impression; tout a été préparé à bout de bras. Une partie des colonies est en plein air et l'autre partie en pavillon.

A la première visite, toutes les colonies ne sont pas encore rentrées de pollinisation. Tout le matériel est en parfait état; de beaux rayons viennent d'être construits. La récolte commence, la ponte est un peu irrégulière, probablement due à l'apport de pollen. L'apiculteur pratique la sélection, toutes ses reines sont fécondées en stations; il suit régulièrement tous les cours d'élevage, il connaît parfaitement toutes les qualités et tous les défauts des différentes lignées. Les annotations concernant l'ascendance sont précises. Le matériel d'extraction et de maturation est soigné et entreposé dans un local attenant aux colonies. Bien que ses connaissances théoriques soient bonnes, il hésite à répondre; on remarque un peu de panique. La comptabilité et les annotations concernant le travail au rucher pourraient encore être améliorées.

A la deuxième visite, la plus grande partie des colonies est en pastorale à la «Léchère» sur Champéry. Le choix de l'emplacement est idéal, à l'altitude de 1200 m. La miellée va débiter, les colonies sont prêtes, mais l'une d'entre elles a essaimé; l'apiculteur profite de marquer la jeune reine devant le jury. Une série de cellules d'élevage sont en couveuses chez un collègue.

Le jury lui accorde:

10 - 10 - 10 - 10 - 9 - 10 - 9 - 10 - 9 - 9 = 96 points. **Médaille d'or.**

Section de Monthey 11^e circonscription

ROUILLER Guy, commerce de bois, 1870 Monthey

Apiculteur depuis 1979. 25 colonies DB sur deux emplacements.
Président de la section de Monthey et inspecteur des ruchers.



A la première visite, toutes les colonies, soit trente, sont en pollinisation dans un immense verger de pommiers dans la Plaine du Rhône. Les populations sont assez irrégulières, bien des hausses sont posées mais encore légères. L'apiculteur fait la sélection depuis quelques années déjà en fécondant ses reines en stations et en ayant recours aux moniteurs-éleveurs. Avec un collègue, il vient de reprendre le rucher du regretté Joseph Jacquemoud, aussi quelques ruches sont-elles à rafraîchir et quelques rayons à changer.

A la deuxième visite, toutes les colonies sont à leur place et attendent la floraison des châtaigniers, qui ne va pas tarder, avant de repartir en pastorale à Champoussin, dans la région des Crosets. L'un des ruchers est situé à 100 m de la maison, en bordure d'une route; l'accès est aisé, sans plus, au pied d'une châtaigneraie. L'autre est situé en pleine forêt de feuillus et de sapins blancs; pour y accéder, il faut emprunter une route forestière assez tortueuse sur 3 km. Si la miellée donne, les abeilles sont aux premières loges.

Toutes les annotations sont sur ordinateur; la comptabilité est bien tenue, la connaissance de ses lignées est parfaite mais les connaissances théoriques sont trop hésitantes et donnent l'impression que l'apiculteur n'est pas sûr de lui: est-ce le trac? Les ustensiles, les appareils d'extraction et de maturation ainsi que le stockage des hausses se partagent un local avec tout l'autre matériel.

En tant que président de la section de Monthey, il est plein d'initiatives et en fait largement profiter sa section.

Le jury lui accorde:

9 - 10 - 9 - 10 - 9 - 10 - 10 - 9 - 10 - 9 - 10 - 9 - 10 - 8 - 10 = 142 points. **Médaille d'or.**

Section de St-Maurice 11^e circonscription

BAVAREL Jacques, installateur, 1904 Vernayaz

Apiculteur depuis 1975.

35 colonies DB sur deux emplacements.



Lors de la première visite, l'apiculteur présente une dizaine de colonies. Malgré la présence de tout un matériel hétéroclite servant à son atelier, l'emplacement du rucher est bien aménagé, avec trottoir en plaques d'aluminium. Attenant aux colonies, un local sert de dépôt de matériel où est rangé tout ce dont on a besoin en apiculture, y compris le matériel d'élevage. Ici comme ailleurs, le varroa a fait des dégâts et l'apiculteur va y remédier. L'autre rucher se trouve à Ravoire sur Martigny, près de sa résidence secondaire. Vingt colonies sont alignées au cordeau; la présentation tape à l'œil. Là aussi, des caillebotis servent de plancher, l'accès est facile.

Les connaissances théoriques font figure de parent pauvre, mais les annotations, les directives, les convocations et tous les formulaires concernant l'apiculture sont soigneusement rangés dans un classeur. Tout le matériel est impeccable mais les populations et les réserves laissent un peu à désirer dans certaines colonies, elles mériteraient d'être équilibrées. Dans le bâtiment situé à 100 m du rucher, un local est destiné uniquement à l'extraction, la maturation du miel et la fabrication du sirop. L'ordre et la propreté règnent partout. Une remarque cependant, les maturateurs semblent insuffisants pour un rucher de cette importance.

A la deuxième visite, l'apiculteur a mis les bouchées doubles, il nous présente une vingtaine de nucléis qu'il a formés avec des reines de son élevage à partir de larves sélectionnées mais fécondées au rucher. Là aussi le jury lui conseille, avec un tel rucher, de parfaire sa sélection en tirant profit des stations de fécondation. Le gros du rucher, à Ravoire, est prêt pour la récolte qui ne va pas tarder sur la prairie et les feuillus.

En fin de visite, l'apiculteur avoue avoir passé bien des heures à rafraîchir sa mémoire.

Le jury lui accorde:

10 - 10 - 9 - 9 - 10 - 9 - 9 - 9 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 9 - 9 = 143 points. **Médaille d'or.**

Section de St-Maurice 11^e circonscription

CETTOU Jean-Jacques, professeur de musique, 1870 Monthey

Apiculteur depuis 1980.

55 colonies DB. Président de la section de St-Maurice.



Le premier rucher est situé à Massongex, près de la maison familiale. Un inconvénient peut-être, les ruches sont placées à quelques dizaines de mètres des habitations, mais l'apiculteur nous dit n'avoir pas de problèmes avec ses voisins.

Lors de la première visite, il nous montre des colonies très avancées et prêtes pour la hausse, ainsi qu'une belle série de ruchettes avec jeunes reines en ponte, fécondées au rucher. L'apiculteur pratique l'élevage de sélection et fait féconder la plupart de ses reines à la station de Tovassière. C'est un élève du regretté Joseph Jacquemoud et cela se remarque à la manière de conduire son rucher. Les annotations sont à jour, la comptabilité également ; la théorie est un peu hésitante, due probablement à un soupçon de panique.

L'autre rucher est à demeure dans les Monts-de-Collonges, à l'altitude de 1200 m. L'accès y est un peu pénible, situé en contrebas de la route ; l'apiculteur y a aménagé un sentier dans un terrain pentu et rocailleux. Tout ce travail n'enlève rien au mérite puisqu'il faut remonter les hausses et descendre le sirop pour le nourrissage d'automne. Ce rucher est à 40 minutes en voiture de la maison.

A la deuxième visite, les premières hausses arrivent pleines, quelques colonies supportent déjà la deuxième. Une vingtaine de nucléis sont déjà bien formés et autant de ruchettes sont de retour de la station de fécondation. Le matériel d'extraction attend d'entrer en fonction, dans un local aménagé à cet effet.

En tant que président de section, il fait profiter tous ses membres de ses connaissances.

Le jury lui accorde :

9 - 10 - 9 - 9 - 9 - 10 - 10 - 10 - 9 - 10 - 10 - 10 - 10 - 9 - 10 = 144 points. **Médaille d'or.**

Section de St-Maurice 11^e circonscription

SCHROETER Jacques, mécanicien CFF, 1902 Evionnaz

Apiculteur depuis 1975.
55 colonies DB.



Le rucher est installé sur le terrain d'une ancienne décharge sauvage appartenant à la Ville de Lausanne, à proximité du barrage sur le Rhône. Avant d'y placer ses ruches, l'apiculteur a dû débarrasser le terrain de tous les déchets déposés là et défricher une partie de l'emplacement utilisé. Il a créé trois étangs par-dessus lesquels il a construit un pont de bois. Des arbustes disposés avec goût complètent l'aménagement de ce site qui, avec son petit cabanon, ressemble plus à un paradis terrestre qu'à un rucher.

Cinquante-cinq colonies sont disposées par bancs de quatre en quinconce: 80 % du matériel, ruches, pépinières, hausses et rayons ont été construits par lui-même. On peut remarquer la précision et le travail bien fait. Tout ce matériel est à l'état de neuf. Avec le précieux concours de sa jeune et charmante épouse, ils mènent ensemble la conduite du rucher avec une remarquable compétence autant l'un que l'autre. Les connaissances théoriques sont bonnes mais le trac est aussi là. La comptabilité est sommaire mais bien présentée.

A la première visite, quelques essaims ont déjà quitté la colonie mère, malgré le renouvellement régulier des reines. L'apiculteur pratique la sélection à partir de larves provenant de moniteurs-éleveurs, mais la fécondation se fait au rucher. Le jury lui conseille de tirer profit des stations de fécondation. A la deuxième visite, vingt-six colonies sont en pastorale, en dessus d'Orsières, dans une grande prairie où tout est en fleur; les abeilles n'ont que l'embarras du choix.

L'extraction et la maturation se font dans un local qui sert aussi d'atelier de bricolage. L'endroit est propre et ordonné, mais, avec un rucher de cette importance, un local spécifique à l'apiculture serait souhaitable.

Le jury lui présente ses félicitations qui vont aussi à son épouse et lui accorde:

10 - 10 - 9 - 10 - 9 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 9 - 10 - 9 - 10 = 146 points. **Médaille d'or** et **médaille de vermeil** offerte par la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande.